

manesque du siècle dernier. La réponse même de M. le curé de Trévoux justifie encore mon opinion.

Il cite deux passages de César, qui constatent l'usage que les Druides et les généraux helvétiques faisaient des lettres grecques ; mais il ne dit mot de ceux qui prouvent non seulement que la très-grande généralité des chefs gaulois ne savaient pas lire ces caractères, mais que les Druides eux-mêmes, qui s'en servaient, n'entendaient pas la langue à laquelle ils appartenaient (1). Quant aux contrats en langue grecque dont il est question dans le 4<sup>e</sup> livre de Strabon, il est évident, par l'ensemble de ce paragraphe, et par ce dernier passage de César, que le grand géographe ne parle que des Gaulois voisins de Marseille. C'est ainsi que l'a compris le traducteur français de ce livre, le savant Coray (T. 2, p. 13, n.). Voilà pour l'impartialité.

M. Jolibois se couvre encore de l'autorité de César, pour prétendre que les Bretons lui envoyèrent en *députation des marchands*, étrangers, suivant lui, et, par conséquent, grecs. Je n'ai pu trouver, sur ce fait, dans tous les *Commentaires*, qu'une seule phrase où le grand capitaine dit que ces insulaires, informés de ses projets *per mercatores* (liv. IV-21), lui envoyèrent des députés pour lui promettre leur soumission. Voilà pour l'exactitude.

Voici maintenant pour la précision. Que M. Jolibois me permette d'abord de lui faire observer que, dans toute discussion scientifique, il n'est pas de bonne guerre d'indiquer vaguement tel ouvrage ou tel livre de tel auteur ; on doit mettre le doigt de son adversaire sur les passages qu'on lui oppose. Obligé quelquefois de chercher longtemps ceux qu'il désignait, si je l'accuse à tort d'inexactitude, il ne pourra s'en prendre qu'à lui-même de m'avoir si mal indiqué les textes auxquels il faisait allusion. Le principal objet de sa réponse est de me convaincre que les Grecs avaient fondé, sur l'emplacement de Lyon, un *Emporium* ou place de commerce, longtemps avant la colonie romaine de Plancus. Pour cela, il attribue à des commerçants de cette nation ce que César, Strabon et Diodore disent des marchands qui faisaient le négoce dans les Gaules. Je ferai observer, en passant, que c'est à l'impartialité de M. Guillemot que M. Jolibois doit l'indication de cette dernière autorité. Dans un ouvrage qu'on imprime en ce moment sur les *Origines dijonnaises*, j'ai déjà eu l'occasion de répondre que Diodore, contemporain d'Auguste, parlait du commerce de son temps, et n'indiquait pas à quelle nation appar-

(1) Voyez, au liv. V-48, César écrivant une lettre en caractères grecs : *Ne intercepta epistola, nostra ab hostibus consilia cognoscantur.* — Et, au I<sup>er</sup>-19, César qui parlait le grec comme sa propre langue, obligé de prendre un interprète pour s'entretenir avec Divitiacus, le savant Druide éduen dont parle Cicéron. (De Divinat. I<sup>er</sup>-41).